

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2009

Convocation du 12 mars 2009

Ordre du jour :

- Compte administratif 2008 (budget commune et annexe)
- Affectation du résultat 2008 (budget commune et annexe)
- Compte de gestion 2008 du percepteur (budget commune et annexe)
- Budget unique 2009 (budget commune et annexe)
- Convention à signer avec la bibliothèque départementale
- Demande de subvention,
- Informations diverses,
- Questions diverses

Sous la présidence de Mme Sylviane MOLI NARO Maire

Étaient présents: M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, M. François NOEL, Mme Catherine VIGNERON
M. Hugues SAULET et M. Romain JOLIVET

Absents excusés : M. Bernard LEBLANC, M^{lle} Alexandra GUILLOT, M. Nicolas METTETAL, M.
Mathieu PLAIT

Secrétaire de séance : M. Roger KAOUA

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Budget communal

Après s'être fait présenter les comptes des recettes et des dépenses opérées sur l'exercice 2008,

Sous la Présidence de M. Roger KAOUA, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2008 dressé par Mme le Maire qui se solde au 31 décembre 2008 par :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - un EXCÉDENT de fonctionnement de | 59 294.90 € |
| - un DÉFICIT d'investissement de | 24 724.65 € |

PREND note que les restes à réaliser de 2008 (dépenses et recettes engagées mais non encore réalisées) présente un solde négatif de 11 900 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement sur 2009 de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - compte 1068 (investissement recettes) | 36 624.65 € |
| - compte 002 (recettes de fonctionnement) | 22 670.25 € |

Budget annexe assainissement

Après avoir constaté qu'aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice 2008,

Sous la Présidence de M. Roger KAOUA, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2008 dressé par le Maire qui se solde au 31 décembre 2008 par :

- | | |
|-----------------------------------|----------|
| - un EXCÉDENT d'exploitation de | 1.87 € |
| - un EXCÉDENT d'investissement de | 877.08 € |

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008 DU PERCEPTEUR

Budget communal

Mme le Maire ayant repris la présidence de la séance,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2008 dressé par le Receveur Municipal qui n'appelle aucune observation et qui fait apparaître un résultat de clôture au 31 décembre 2008 conforme au compte administratif dressé par le Maire.

Budget annexe assainissement

Mme le Maire ayant repris la présidence de la séance,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2008 dressé par le Receveur Municipal qui n'appelle aucune observation et qui fait apparaître un résultat de clôture au 31 décembre 2008 conforme au compte administratif dressé par le Maire.

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil étudie la liasse fiscale reçue du Centre des Impôts notifiant les bases de calcul pour 2009 et leur produit attendu : il constate une baisse importante de la base des taxes, essentiellement due à la chute de la base de la taxe professionnelle (81 158 € de moins que 2008) ; cette diminution des bases génère une baisse du produit attendu pour 2009 : 95 568 € alors qu'il était de 98 203 € pour 2008.

Pour permettre de « récupérer » cette diminution des recettes, la Commission des finances propose une augmentation du taux des taxes de 3% ramenant ainsi le produit attendu pour 2009, à sensiblement ce qu'il était en 2008, soit la somme de 98 431 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision,

Et **DÉCIDE** de fixer le taux des quatre taxes communales comme suit :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| - taxe d'habitation | 9.75 % (9.47 % en 2008) |
| - taxe sur le foncier bâti | 12.63 % (12.26 % en 2008) |
| - taxe sur le foncier non bâti | 34.43 % (33.43 % en 2008) |
| - taxe professionnelle | 8.46 % (8.21 % en 2008) |

VOTE DES BUDGETS UNIQUES 2009

Budget communal

Après avoir pris connaissance du détail des comptes du budget unique 2009,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

VOTE le budget unique 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 246 490 € en section de fonctionnement
- 164 861 € en section d'investissement

Outre les travaux de la salle de repos, la modification de l'alignement de la Ruelle des Potiers, l'étude « cœur de village », la digitalisation du cadastre déjà approuvés en séances précédentes,

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** les dépenses nouvelles suivantes :

- l'acquisition de divers matériels informatiques pour l'école maternelle à hauteur de 1 500 € TTC,
- l'acquisition d'une unité centrale pour le secrétariat (en remplacement de celle actuelle défectueuse) pour la somme THT de 835 € auprès de STELI SE informatique de Neuilly (somme comprenant le transfert des données de l'ancienne base)

Et les inscrit au chapitre 21 du budget 2009,

Le budget tel qu'il est défini devra prendre en compte :

- l'élaboration de la carte communale,
- des travaux d'entretien routiers
- les travaux de régénération de la forêt communale
- une réserve pour le rachat du matériel volé (un remboursement de la compagnie d'assurance viendra en déduction)
- une enveloppe pour les travaux effectués en régie (par les employés municipaux) cette opération interne dans le budget permet de récupérer la TVA sur les fournitures.
- Eventuellement l'équilibre en recettes par un prêt pour permettre de garder une réserve de trésorerie

Budget annexe assainissement

Aucun travaux n'étant projetés sur 2009 - le raccordement de Goubille n'étant -pour l'instant- pas envisageable sur Saint-Maurice-Thizouaille,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

VOTE le budget unique 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 1 € en section de fonctionnement
- 877 € en section d'investissement

CONVENTION À SIGNER AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

La B.D.Y (Bibliothèque Départementale de l'Yonne) apporte un soutien à notre Bibliothèque par le prêt temporaire de documents (livres, éventuellement CD, matériel d'expositions etc.) : cette aide est formalisée par une convention bipartite qui définit les modalités de prêt des documents dont dispose la BDY, les conseils qu'elle peut apporter aux gestionnaires ainsi que leur formation. La durée est de 6 années, qui une fois échu, fera l'objet d'un avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHARGE le Maire de signer la convention bipartite avec la Bibliothèque Départementale de l'Yonne, fixant les conditions de dépôt de livres.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'octroyer une subvention de :

- 80.00 € au CFA de la NOUE à Dijon-Longvic pour la formation d'un apprenti domicilié sur la commune,
- 160.00 € au CFA BTP de l'YONNE >à Auxerre pour la formation de deux apprentis domiciliés sur la commune

Et inscrit ces crédits au compte 6574 du budget 2009.

INFORMATIONS DIVERSES

SITE INTERNET COMMUNAL : la commune a la possibilité de disposer d'un site internet dont la construction serait prise en compte avec celui de la C.C.A. (Communauté de Communes de l'Aillantais) : initialement proposé pour un coût de 47 €, il est finalement « gratuit » dans la mesure où le site est construit uniformément avec celui de la C.C.A. et de la plupart des communes qui la compose.

PANNEAU BIBLIOTHÈQUE : un panneau « recto verso » indiquant la bibliothèque sera installé sur le bâtiment : coût 130.00 € HT

DEMANDE D'EXPLOITATION D'UN POULAILLER : un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 169 050 animaux équivalents-volailles sur le territoire de la commune des ORMES est déposé en mairie de CHASSY pour y être éventuellement consulté. Toutes remarques ou observations ne pourront être consignées que dans le registre d'enquête publique déposé, à cet effet, en Mairie des Ormes.

DÉPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DE NEUF PAVILLONS : Mme le Maire informe le Conseil qu'un permis de construire a été déposé en Mairie pour la réalisation, sur la même parcelle de neuf pavillons : la parcelle se situe rue du Château - Elle précise qu'elle n'a pas encore donné « un avis » dans la mesure où elle reste dans l'attente de l'avis ERDF (pour connaître la faisabilité du point de vue de la puissance électrique) et du SIAEP de TOUCY (pour connaître la faisabilité du point de vue de la canalisation d'eau). Les riverains, présents à la séance, demandent la parole afin d'obtenir des précisions quant aux règles de constructions, à la destination des habitations, l'augmentation prévisible du trafic routier sur cette voie etc.

POUR INFO : Il semblerait que dans la mesure où les constructions sont implantées sur une même parcelle, aucun permis de lotir n'est requis au préalable ; les habitations seraient destinées à la location

Séance levée à 22h15

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Le secrétariat de mairie sera fermé le
mercredi 8 avril 2009
exceptionnellement à 17 heures
(au lieu de 18h30)



LES DATES À RETENIR



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le samedi 4 avril 2009
Rendez-vous devant la Mairie à 8h30

BOURSE AUX VÊTEMENTS

Le samedi 4 avril 2009
de 9h00 à 14h00



CHANGEMENT DATE DU RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le vendredi 10 avril 2009
au lieu du lundi 13 avril 2009 (Pâques)
Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.



REPAS DES AÎNÉS

Le samedi 18 avril 2009

VIDE-GRENIERS

Le vendredi 1^{er} mai 2009